

008058

N° ONSSA/DAF/DRHS/SGRH

Rabat, le

14 DEC 2018

DECISION

**Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires**

- Vu le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 25-08, portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ;
- Vu le statut régissant le personnel de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires ;
- Vu l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef de gouvernement n° 7/2013 du 29 Avril 2013 ;
- Vu les nécessités de service

DECIDE

Article 1 : L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), lance un appel à candidature, au profit des cadres et responsables relevant dudit Office, pour pouvoir aux postes de responsabilités suivants (Voir fiches de postes ci-jointes) :

| Directions | Postes |
|--------------------|---|
| DIRECTION CENTRALE | Service de la gestion des Ressources Humaines |
| | Service de la Protection du Patrimoine Végétal |
| RABAT SALE KENITRA | Division du Contrôle et de la Protection des Végétaux |
| MARRAKECH-SAFI | Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux d'El Kalâa des Sraghna |
| | Service des Ressources et du support de Marrakech |
| | Service Vétérinaire de Marrakech |
| LAAYOUNE | Service Vétérinaire de Laâyoune |
| | Division des Contrôles et de la Protection des Végétaux de Laâyoune |
| | Service Vétérinaire de Sidi Ifni |
| | Service Vétérinaire d'Assa-Zag |
| | Service Vétérinaire de Guelmim |
| | Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Guelmim |
| | Service Vétérinaire d'Es-Smara |
| | Service de la Protection des Végétaux d'Oued Ed-Dahab et Aousserd |
| | Service du Contrôle des Produits Végétaux et d'origine végétale de Dakhla |
| DRAA-TAFILALET | Service des Contrôles et de la Protection de Végétaux de la Province d'Ouarzazate |
| | Division des Contrôles et de la Protection des Végétaux d'Errachidia |
| | Service des Ressources et du support d'Errachidia |
| | Service Vétérinaire de Zagora |
| | Service de la Qualité et de l'Audit |

✓

ε

| | |
|------------------------------|---|
| | Service des Contrôles et de la Protection de Végétaux de la Province d'Ouarzazate |
| SOUSS-MASSA | Service Vétérinaire de Tata |
| | Service vétérinaire de la DCQ |
| BENI MELLAL-KHENIFRA | Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Khouribga |
| | Service de la Protection des Végétaux de Beni Mellal |
| | Service des Ressources et du support de Beni Mellal |
| CASABLANCA-SETTAT | Service vétérinaire de la DCQ |
| | Service Vétérinaire de Sidi Bennour |
| TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA | Service Vétérinaire de Al Hoceima |
| | Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Tétouan |
| ORIENTAL | Service Vétérinaire de Berkane |

Article 2 : L'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre titulaire ;
- Etre classé, au moins aux grades de médecin Vétérinaire, d'Ingénieur d'Etat, Administrateur de 2^{ème} grade ou des grades équivalents ;
- Disposer de 2 ans d'ancienneté pour le poste du Chef de Service ;
- Disposer de 4 ans d'ancienneté pour les postes de Chef de Division.

Article 3 : Le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes (en 4 exemplaires) :

- Une demande du candidat, motivée par l'avis du supérieur hiérarchique (avis favorable ou défavorable) ;
- Un curriculum vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel ;

ε

- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement de l'entité concernée.

Article 4 : Les dossiers de candidature doivent être déposés ou transmis à la Direction Administrative et Financière de l'ONSSA, avant le**31 DEC 2018**.....sous pli fermé.

Article 5 : La présente décision est affichée sur les sites : www.onssa.gov.ma et www.emploi-public.ma

NB : Tout(e) candidat(e) est tenu(e) de respecter les conditions exigées et aucune demande ne sera prise en considération si elle parvient hors délai.



ONSSA
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ONSSA
ET PAR DÉLÉGATION
LE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
Signé : Abdelfettah BENJELLOUN